

51, rue Vivienne 75002 Paris
Tél. : 01 44 88 55 00 - Fax : 01 44 88 55 88
e-mail : ed@connaissancearts.com

Directeur de la publication Alain Metternich
Directeur de la rédaction Guy Boyer @
Rédactrice en chef adjointe Jeanne Fouchet @
Secrétaire de rédaction Christel Mastel @
Directeur artistique Pascal Barza @
Maquette sur une conception de Baylaucq & Co
Maquettiste Franck Zennaro @

Rédactrice-icongraphe Nadège Bihoué
icongraphe-ed@connaissancearts.com

Assistante-interprète Kathryn Leverette @
Chef de fabrication Sandrine Lebraton @

Ont également collaboré à ce numéro :
Blaizot Andrieux, Jean Colman, Avelie Corty, Alain Dister,
Jean Dupont-Nivet, Katia Feltrin, Bernard Marcellin,
Brigitte Ollier, Françoise de Perchut, Claude Pissat, Marine
Rouché, Damien Savaux, Clotilde Tavernier, Yasmine Youssi.

Directeur du développement
Philippe Thomas @ 01 44 88 55 18
Assisté de Hortense de Marcheville @ 01 44 88 55 17

Chargée de communication Adeline Léger @
Expéditions Jean-Marc Olin

Les personnes dont le nom est suivi du signe @
ont une adresse e-mail, à composer :
initial@edpremiernom@connaissancearts.com

connaissance
des
ARTS est une publication
de D.I group

Président-directeur général Alain Metternich
Directeur-général Jean-Jacques Schardner
Directeur-général adjoint Nicolas Derbois
Gestion-administration Laurent Gérard

Publicité Di REGIE :
51, rue Vivienne 75002 Paris Cedex 02
Tél. : 01 44 88 42 72 - Fax : 01 44 88 41 82
Président Jean-Jacques Schardner
Directeur-général opérationnel Hervé Noiret
Directrice de publicité Marion de Fiers @ (42 65)
Directrice de clientèle Olivia Joshi @ (42 65)
Directrice de clientèle Magali Harnange @ (42 08)
Assist. technico-commerciale Elisabeth Arnould @ (42 57)
Directrice publicité internationale Alice Saric @ (48 53)
Publicité photo Nathalie Morel-Gleizes @ (80 33 61 93)
Les personnes dont le nom est suivi du signe @ ont une adresse
e-mail, à composer : initial@edpremiernom@dieregie.com

Directeur de la diffusion
Bernot Vaucamp (01 40 13 18 47)
Abonnements et vente au numéro
Catherine Ollivron (01 40 13 18 33)
Emeline Valencien (01 44 88 55 93)

Connaissance des Arts est édité par Société Française
de Promotion Artistique, SARL au capital de 150 000 €.
304 953 460 RCS Paris.

Directors: Alain Metternich, Jean-Jacques Schardner
Actionnaires: D.I GROUP SA (Groupe LVMH)

Commission paritaire: 0208 K BIE88
ISSN 1773-8652. Dépôt légal: septembre 2007.
Photographe: Flanette Couleaux, Paris.

Droits de reproduction textes et illustrations
réservés pour tous pays.
©2007 Société Française de Promotion Artistique.
©2007 Adégo, Paris.

©2007 Artists Rights Society, New York.
Imprimé par BMAVY (51000 Laval) Imbellis
sur papier LumiPress S101 150g

fabricqué par STORAENSO

Abonnez-vous à

Connaissance des Arts Photo

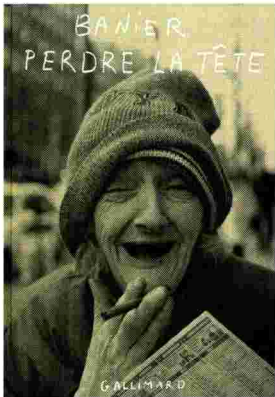
- Abonnement d'un an (4 numéros) : 36 €
tarif est valable en France métropolitaine.
Adressez votre règlement à :
Connaissance des Arts - service abonnements -
18 à 24 quai de la Marne - 75164 Paris cedex 19.
Pour les autres pays,
Nous contacter au : 00 33 (1) 44 88 55 16 -
Fax : 00 33 (1) 44 88 55 17 -
Relations Abonnés : 00 33 (1) 44 84 85 12.

Une victoire pour les photographes

Le procès gagné le 25 juin par François-Marie Banier est celui de tous les photographes qui utilisent l'humain comme sujet d'étude. C'est également la victoire des artistes face aux excès actuels de l'utilisation du fameux droit à l'image.

On se souvient du livre *Perdre la tête*, publié par Gallimard en 2005 et réunissant des clichés d'anonymes et de célébrités pris le plus souvent dans la rue par François-Marie Banier. Le 9 mai, une attaque de presse parisienne fait valoir son droit à l'image en contestant la publication de son portrait dans cet ouvrage et réclame 200 000 euros. Le tribunal de grande instance de Paris retoque la demande. Un mois et demi plus tard, c'est au tour de deux personnes « mentalement fragiles », l'une sous tutelle judiciaire, l'autre sous curatelle, d'attaquer l'éditeur.

L'association Espaces tutelés, qui les représente, accuse le photographe d'avoir tourné « en dérision, voire en ridicule » les deux plaignantes et réclame 60 000 euros de dommages et intérêts. Les critiques et autres responsables de galeries contactés pour le procès ayant « souligné l'humanité des personnages ainsi que celle du regard du photographe qui traite ses sujets avec tendresse et respect », le tribunal a estimé que « l'atteinte à la dignité n'était pas établie et qu'il convenait de privilégier la liberté artistique sur le droit de l'image de personnes – même particulièrement vulnérables – que le photographe entend précisément défendre ». Alors, certes les paparazzi sont coupables d'abuser de clichés pris à l'insu des *people* les plus médiatiques. Certes le droit à l'image est un rempart contre cette violation de l'intimité. Mais aujourd'hui les photographes (les vrais créateurs, pas les voleurs d'images) ont de plus en plus de difficulté à travailler sur la figure, sont contraints à « flouter » un visage trop facilement identifiable ou même à masquer toute présence humaine. Ce procès gagné permet donc de remettre la création au premier plan et rappelle l'importance de la liberté d'expression, qui a permis à des artistes tels que Cartier-Bresson ou Nan Goldin, de mettre l'homme au cœur de leur œuvre.



Couverture de l'ouvrage *Perdre la tête* de François-Marie Banier (©François-Marie Banier).

GUY BOYER ET JEANNE FOUCHET